



Charte d'Annemasse Natation

ARTISTIQUE

Article 1 : Engagement sportif et scolaire

S'engager sur le plan sportif, c'est :

- Suivre tout au long de l'année, les directives de l'encadrement sportif et s'investir complètement dans les tâches qui sont proposées

S'engager sur le plan scolaire, c'est :

- Être assidu aux cours
- Respecter le règlement intérieur de l'établissement, les camarades et les professeurs
- Donner le maximum de soi-même pour surmonter les difficultés

Article 2 : Horaires : Voir Planning d'entraînement

Article 3 : Entraînements

Le nageur ou la nageuse devra respecter les points suivants :

- Arriver sur le bord du bassin ¼ d'heure avant le début de la séance
- Être en possession de son matériel
- Respecter les conditions d'échauffement
- Être attentif et concentré
- Respecter ses camarades et les adultes
- Avoir un comportement correct, sur le bord du bassin et dans les vestiaires
- Faire preuve d'un esprit sportif, honnête et loyal
- Ne pas porter de montre, ni mâcher du chewing-gum
- Participer au rangement et au transport du matériel

Toute absence devra être justifiée et être signifiée à l'entraîneur avant midi (le jour même de l'entraînement). Le nageur ou la nageuse devra établir son planning d'entraînement hebdomadaire avec son entraîneur.

Article 4 : Engagement du nageur ou de la nageuse dans un groupe compétition

Intégrer un groupe et participer à des compétitions implique que l'on s'engage. L'entraîneur se réserve le droit de sélectionner ou non une nageuse ou un nageur pour une compétition ou de maintenir ou non un nageur ou une nageuse dans le groupe en fonction des engagements pris ci-dessous :

- **Participer aux compétitions de natation course par équipe : importante pour la vie du club**
- Participer aux compétitions et Gala pour lesquels il ou elle aura été convoqué
- Participer aux stages internes/externes
- S'investir dans la vie du club
- S'impliquer aux entraînements et aux compétitions
- Donner le meilleur de soi aux entraînements et aux compétitions
- Avoir un bon état d'esprit
- Avoir une bonne connaissance du règlement et les apprentissages nécessaires à la participation à la compétition
- S'investir en tant qu'officiel et bénévole
- Être présent aux entraînements :
 - En Avenir le nageur ou la nageuse s'engage à être présent un minimum de **2 fois** par semaine
 - En Compétition le nageur ou la nageuse s'engage à être présent un minimum de **3 fois** par semaine

(Les périodes d'examens finaux pourraient avoir un impact sur le planning d'entraînement. Ce facteur sera considéré)

- NB : concerne les parents - L'état de paiement des factures et l'investissement dans la vie du club

Article 5 : Mots clefs de la section Artistique

- **La politesse : c'est respecter autrui**
- **L'engagement : c'est avoir le courage de trouver les ressources pour surmonter les difficultés sportives et/ou scolaires**
- **La sincérité : c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée**
- **L'honneur : c'est être fidèle à la parole donnée et aux engagements pris**
- **La modestie : c'est parler de soi sans orgueil**
- **Le respect : c'est reconnaître la valeur de l'autre et faire naître la confiance**
- **La citoyenneté : c'est apprendre à savoir être et s'ouvrir aux autres**
- **La solidarité et l'amitié**

En s'inscrivant dans le groupe, le nageur ou la nageuse s'engage à respecter cette charte tout au long de la saison sportive.